

Sujet : [INTERNET] Pour l'enquête du SPR de Lannion

De :

Date : 27/09/2022 12:28

Pour : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

Copie à : Véronique ANDRE <veronique.andre-elisabeth@culture.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Après avoir rencontré Madame Maryvonne MARTIN, avec Monsieur le Curé de Lannion, au nom du patrimoine religieux de la commune, et avoir bien pris connaissance du projet de Site Patrimonial Remarquable de la commune de Lannion, pour lequel je n'ai pas de remarques particulières à faire, je tenais cependant à attirer l'attention sur un bâtiment qui ne change en rien le tracé des sites protégés, puisqu'il est dans le périmètre de l'église de Brélévenez, dans le même lot cadastral :

Il s'agit d'un bâtiment sur lequel la Commune de Lannion vient de réaliser un très beau travail de rejointoiement, qui a été bâti au 15^{ème} siècle pour être un ossuaire et qui sert actuellement d'oratoire.

Je vous adresse donc en pièce jointe un petit dossier pour attirer votre attention sur ce bâtiment dont l'entrée actuelle se fait par le jardin de l'ancien presbytère ce qui risque de devenir une gêne pour les utilisations futures de cette maison.

Merci d'avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à ce sujet.

Bien cordialement

PS. Je transmets également ce dossier pour information à Madame Véronique ANDRE, ABF

Tél.

— Pièces jointes :

Brélévenez un enclos paroissial.pdf

30 octets

Brélévenez, un enclos paroissial presque complet

Définition (d'après Wikipédia)

" Un enclos paroissial est au sens strict une église entourée d'un placître voué ou non à un cimetière, que borne un mur d'enceinte. L'enclos doit rassembler au moins cinq des huit éléments suivants¹¹ :

- *une église,*
- *un ossuaire,*
- *une chapelle reliquaire,*
- *un calvaire,*
- *un mur d'enceinte,*
- *une porte triomphale,*
- *un cimetière dans le placître,*
- *une fontaine.*

Ainsi, rares sont les édifices qui peuvent prétendre à l'appellation d'enclos paroissial.

[...]

Dans les enclos paroissiaux, l'ossuaire semble avoir été une nécessité imposée par l'exiguïté du champ des morts. Il est généralement construit en face du calvaire dans l'extrémité ouest de l'enclos, comme celui réservé au reliquaire attaché à l'ouest du porche méridional⁶.

En Bretagne la chapelle ossuaire, ou chapelle reliquaire, assurait la double fonction de reposoir pour ossements et de véritable chapelle vouée au culte. L'enfilade des étroites baies de façade (jusqu'à douze), établie à hauteur d'appui, permettait aux fidèles de voir les boîtes à chef alignées

Les enclos proposent un parcours de la mort vers la résurrection : après avoir traversé le cimetière, être passé devant l'ossuaire et avoir vu l'Ankou, le retable dans l'église donne une riche représentation du paradis¹³. Ce circuit spirituel se poursuit généralement sur une voûte en bois sculpté

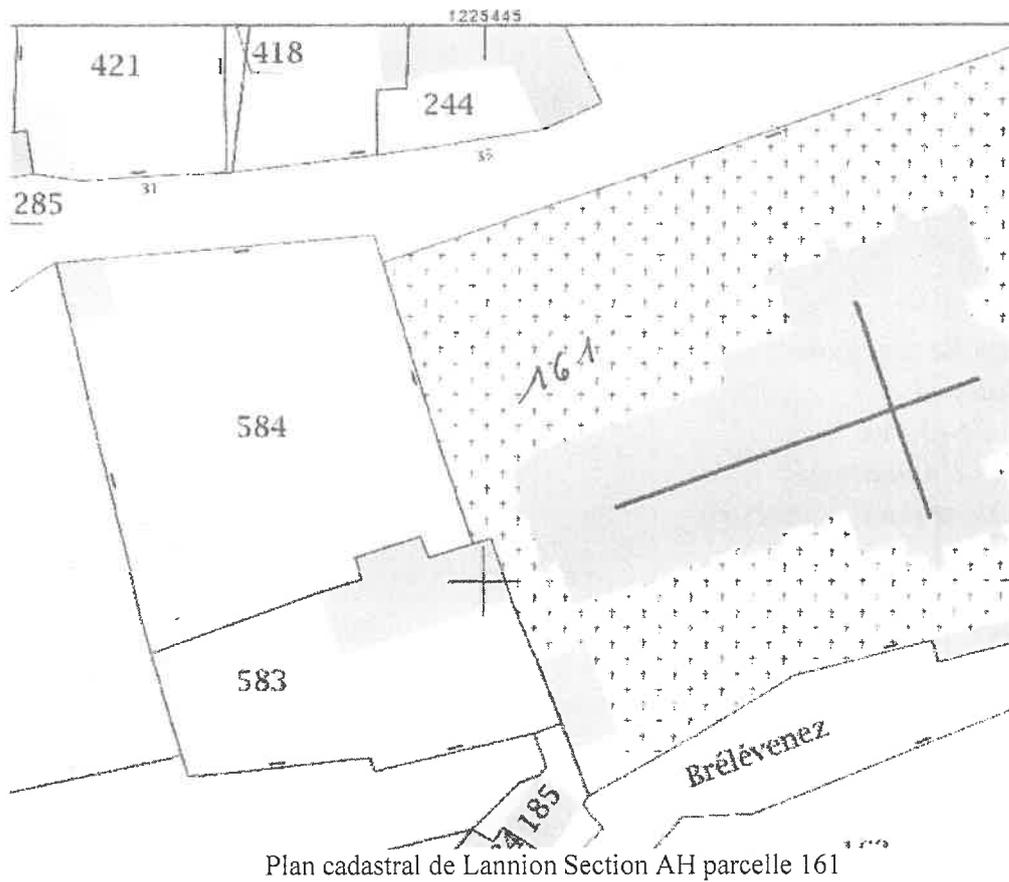
Il semble donc que sur les huit éléments requis il n'en reste souvent que sept, ossuaire et chapelle reliquaire semblant souvent confondus

Pour Brélévenez :

Parmi les huit éléments cités on en trouve cinq :

- l'église construite à partir de 1190, classée Monument Historique par arrêté de 1909
- l'ossuaire du XV^{ème} siècle comme le clocher
- le calvaire, même si le nombre des personnages y est plus limité que dans le Léon
- le mur d'enceinte
- le cimetière, toujours présent, dans le placître

Le problème de l'ossuaire / oratoire Gabrielle Le Yaudet



Construit au XV^{ème} siècle, comme le clocher, on retrouve le même appareillage de granit et les mêmes décors sur les rempants du pignon que sur l'encadrement du portail ouest



Edifié sur la même parcelle cadastrale (AH 161) que l'église, l'enclos et le cimetière, le bâtiment de l'ancien ossuaire fait donc bien parti de cet enclos et de ce fait est également affecté au culte, mais n'est pas entré dans le classement MH, sans doute à cause de sa façade Est, côté cimetière, à laquelle est accolé le monument aux morts et 3 tombes anciennes, mais surtout à cause des aménagements de sa façade ouest, côté cour du presbytère où toute la façade a été remaniée avec des ouvertures fin 19^{ème} siècle – début 20^{ème} pour servir de resserre aux prêtres résidant dans le presbytère.

Dans les années 1990, cette remise a été aménagée pour servir d'oratoire de semaine et permettre des célébrations ou des réunions, dans un lieu chauffé, pour une vingtaine de personnes, avec entrée par la cour du presbytère.



La commune ayant repris la disposition du presbytère, ces ouvertures qui donnent directement sur le jardin, proche de la maison, et qui, dans l'état actuel du bâtiment, sont indispensables pour accéder à l'oratoire (dont l'utilisation a été un peu "en suspend" pendant la période du covid mais qui reprendra du service dès que le froid se fera sentir !) risquent d'être un handicap pour les occupants de l'habitation.

Quelle solution peut-on trouver à ce problème ?